

## Appel à candidature

**Fête des Métiers d'Art 5, 6 et 7 avril  
2019, Villedieu-les-Poêles**

Madame, Monsieur,

Depuis 2016, Villedieu Intercom organise la Fête des Métiers d'Art à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art pour mettre à l'honneur les savoir-faire artisanaux. 7 000 personnes en 2018.

Villedieu-les-Poêles, seule ville de la Manche labellisée Villes et Métiers d'Art est reconnue pour son savoir-faire autour du cuivre et de la dentelle depuis le XII<sup>ème</sup> siècle ; le territoire a accueilli de nouveaux métiers et regroupe aujourd'hui près de 40 artisans d'art.

Forte d'une réelle volonté politique de remettre les métiers d'art au cœur de la richesse de son territoire, Villedieu Intercom a mis en place un large panel d'outils permettant de faciliter l'installation et le développement de l'activité des artisans d'art sur Villedieu-les-Poêles dont l'ouverture en juillet 2018 d'un quartier des métiers d'art.

La Fête des Métiers d'Art est réservée aux professionnels exerçant dans un des nombreux domaines de l'artisanat d'art. Cet évènement se tiendra principalement place des Costils à Villedieu-les-Poêles, sous un chapiteau en bois à l'ambiance art déco des années 20, d'autres lieux de la ville seront investis pour le weekend.

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, les commerçants du centre-ville ouvriront à nouveau leurs portes aux artisans d'art désireux d'exposer chez eux. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le dossier ci-dessous.

Nous vous invitons à présenter votre candidature pour l'édition 2019 de la Fête des Métiers d'Art avant le 20 janvier 2019. Une trentaine de créateurs seront retenus pour exposer sous le chapiteau et d'autres pour exposer dans les commerces. Nos critères de sélection seront l'excellence des savoir-faire et la qualité des créations.

Dans l'attente de votre candidature, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Dominique ZALINSKI**



Vice-présidente au tourisme et métiers d'art  
Maire délégué du Chefresne

# Rétrospective année 2018

---

## ➤ **ORGANISATION**

- Villedieu Intercom

## ➤ **SOUTIEN FINANCIER**

- Département de la Manche  
- Région Normandie  
- Programme européen Leader via le PETR Sud Manche-Baie du Mont Saint-Michel

## ➤ **SOUTIEN TECHNIQUE**

- Office du tourisme de Villedieu - Vitrine des Métiers d'Art  
- Mairie de Villedieu-les-Poêles

## ➤ **HORAIRES ET TARIFS**

- 18h-22h le vendredi 31, 10h -19h samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2avril  
- entrée gratuite.

## ➤ **ANIMATIONS ET EXPOSITIONS**

- 33 artisans d'art sur 3 sites : chapiteau (25), médiathèque (2) et commerces de la ville (6)  
- Démonstration de savoir-faire par les exposants  
- Métiers d'art du livre et de l'écrit à la médiathèque  
- Exposition photos des entreprises EPV du territoire  
- Pôle culinaire avec ateliers et démonstration  
- Démonstration martelage  
- Initiation à la calligraphie et à l'enluminure  
- Stand de photos de grimace  
- Navette en calèche entre les différents sites de l'événement  
- Jeux normands  
- Fusion de bronze  
- Diffusion de 4 films en compétition au FIFMA 2016  
- Journée « futurs en transmission » à destination des scolaires  
- Maquillage enfants  
- Sculpture de ballons pour les enfants



## Fête des métiers d'art les 5, 6 et 7 avril 2019

A retourner au plus tard le **20 janvier 2019** avec les pièces justificatives à l'adresse indiquée page 6.

### Coordonnées du candidat

Nom de l'entreprise ou atelier:.....  
Nom et Prénom du gérant:.....  
Adresse postale :.....  
Téléphone :..... Courriel :.....  
Site Internet :.....

### Statut

Artisan       Artisan d'art       Artiste       Autre (précisez).....  
Numéro Siret :.....  
Activité, spécialité :.....  
Vos références et titre :  MOF       EPV       Maître artisan       Atelier d'art de France

### Présentation de votre travail

Décrivez votre activité.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
Eventail de prix des créations que vous présenterez ? de ..... € à ..... €.  
Joindre 3 à 5 photos en format numérique uniquement

### Matériel proposé au prêt gratuitement (préciser vos besoins dans la limite des quantités mentionnées)

1 table 1m80 : oui  non   
1 chaise : oui  non   
4 grilles (1m x 2 m)-une grille sera obligatoirement installée par stand: 1  2  3  4

Souhaitez-vous proposer une **démonstration**, si oui, laquelle ?.....  
.....

Acceptez-vous de participer à l'**opération Artisan-Commerçant** (cf règlement *Opération Artisan-commerçant*)?

Oui       Non

# Règlement

---

## ➤ **Dispositions générales**

- La fête est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est à Villedieu-les-Poêles 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles. Il est le **seul interlocuteur pour le salon**.
- Les emplacements seront mis à disposition des exposants dès **le vendredi 6 avril 12h**. Les stands devront être **prêts pour 17h**.
- Les horaires d'exposition et d'installation seront les suivants :  
Vendredi 5 avril installation des artisans: 12h30-16h30  
Vendredi 5 avril inauguration: 17h - 20h  
Samedi 6 avril : 10h-19h  
Dimanche 7 avril : 10h-19h  
Dimanche 7 avril démontage des stands: 19h-22h

## ➤ **Frais de participation**

- Une **participation de 30€** par chèque à l'ordre du Trésor Public est demandée au moment de la candidature. Il sera restitué par courrier en cas de non retenue du dossier, ou encaissé à l'issue de l'évènement dans le cas d'une participation, ou encaissé en cas de désistement à l'issue de la validation de participation par l'artisan.

## ➤ **Conditions matérielles**

- Matériel mis à disposition :  
Nappe en coton gratté  
1 branchement électrique. (Pour toute installation lumineuse, disposer uniquement des éclairages leds).  
1 grille
- Emplacement de 6m<sup>2</sup>
- Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. Aucune contestation ou transfert interne ne sera accepté.
- Chaque exposant s'adapte à cette surface et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, panneaux, éclairage...conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.
- L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes ni recouvertes.
- Le démontage aura lieu dès la fermeture de l'exposition au public le dimanche 7 avril 2019 à partir de 19h.

### ➤ **Conditions de participation**

- La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des métiers d'art (selon nomenclature fixé par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de la Fête des Métiers d'Art.
- Les pièces présentées et proposées à la vente sont exclusivement produites par l'exposant. Aucune activité de revente n'est autorisée.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

### ➤ **Planning**

- Novembre 2018 - 20 Janvier 2019: réception des dossiers de candidature.
- fin-janvier 2019 : sélection des artisans par le comité de sélection composés d'élus, d'agents de Villedieu Intercom, de membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'artisans d'art.
- Début février 2019: réponse par courrier et mail aux candidats.

### ➤ **Assurance, réglementation et sécurité**

- L'artisan dispose d'une responsabilité civile professionnelle.
- Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance civile organisateur.
- Pendant la nuit, le chapiteau est fermé et surveillé par une société de gardiennage. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.
- Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.

### ➤ **Opération « Artisan-commerçant »**

Les commerçants du centre-ville sont invités à être partenaires de la manifestation et à accueillir des artisans d'art dans leur boutique. Nous proposerons ainsi aux commerçants les dossiers des artisans non retenus sous le chapiteau, cette opération étant conditionnée à l'accord de ces derniers.

Les artisans installés chez des commerçants bénéficieront de conditions optimales pour exposer leurs œuvres.

Les conditions sont fixées par Villedieu Intercom et les commerçants partenaires s'engagent à les respecter par signature d'un règlement : espace minimum à déterminer, en intérieur ou extérieur selon la météo après discussion entre les 2 parties, ouverture du commerce le week-end. Le matériel mentionné dans le dossier de candidature (page 4) sera aussi fourni par Villedieu Intercom (hors branchement électrique qui sera à la charge du commerçant).

L'opération se tiendra du 5 au 7 avril. L'artisan prendra connaissance des coordonnées du commerçant par mail ou courrier courant février 2019.

Les artisans participant à l'opération apparaîtront dans le programme de la Fête des Métiers d'Art.

L'artisan ne se substituera pas au commerçant et vendra uniquement ses créations et inversement (sauf accord entre les 2 parties).

A....., le.....

**Signature**

**Récapitulatif des pièces à joindre par mail et courrier aux adresses indiquées avant le 20 janvier 2019  
(seuls les dossiers complets seront pris en compte) :**

Villedieu Intercom – Maison des services  
A l'attention de Juliette BLOT  
11 rue Pierre Paris  
50 800 Villedieu-les-Poêles

	Par mail	Par courrier
Formulaire complété et règlement signé (pages 3, 4 et 5)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chèque de 30€ à l'ordre du Trésor Public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation d'assurance professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justificatif d'activité (dernier appel à cotisations sociales, extrait du registre du commerce et des sociétés ou registre des métiers pour les artisans ; un justificatif pour les artistes inscrits à la Maison des artistes ou relevant des professions libérales ; certificat INSEE pour les autoentrepreneurs)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3 à 5 photos de bonne qualité de vos créations (format numérique uniquement à <a href="mailto:juliette.blot@villedieuintercom.fr">juliette.blot@villedieuintercom.fr</a> )	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>